



Contrat assurance souscrit à la suite d'un devis sans mon accord

Par **FalCo**, le **16/05/2012** à **18:35**

Bonjour,

Je fais appel à vos conseils car je rencontre un litige avec une assurance.

En date du 16 mars, je fais une demande de devis pour une assurance habitation par téléphone auprès de la société *April Mon Assurance*, le tarif ne me convenant pas je ne donne pas de suite à ce devis.

Ce mois, je vois la somme de 17,30€ dont le libellé est *April mon assu (mutant)* prélevée sur mon compte, ayant un contrat santé dans cette société, je l'ai contacté afin de savoir à quoi correspond cette somme, la personne me dit que ça n'a rien avoir avec eux et que c'est une assurance habitation ou voiture.

A partir de là, je contacte la société *April*, bien entendu, la personne me demande un n° de contrat que je n'ai pas, elle finit par me retrouver avec mon nom, mon prénom et le département. Elle me dit que le devis a été transformé en contrat mais qu'elle ne retrouve ni contrat signé de ma part ni autre documents stipulant mon engagement. Elle me dit c'est sûrement un problème informatique, je vous recontacte dès que j'ai plus d'informations.

Aujourd'hui, après 15 jours d'attente, je reçois un appel de la société *April* me disant qu'il faut que je fasse une réclamation par courrier recommandé avec AR afin que mon dossier soit étudié pour savoir si une résiliation peut avoir lieu. Je lui demande de me fournir le contrat signé de ma part, elle me dit que ce n'est pas possible car il ne l'ont pas, évidemment qu'il ne l'ont pas puisque je n'ai jamais rien reçu par courrier ni contrat à retourner signé ni quel autre document, ce qu'elle me confirme puisque qu'elle n'a aucune trace d'envoi de courrier de leur

part ni de ma part. Malgré ça elle m'explique que ce ne soit pas évident que la demande d'annulation de contrat soit effective puisque le délai légal de rétractation est passé et que si je demande la résiliation je serais redevable des échéances jusqu'à la fin du contrat.

Qu'est-ce que je peux faire pour que ce contrat soit annulé sans que je sois redevable de quoi que ce soit, en sachant que je n'ai aucun document de leur part.

Je vous remercie par avance.

Par **Ecoute Client APRIL**, le **07/06/2012 à 14:25**

Bonjour FalCo,

je représente le Groupe APRIL et suis sensible à votre situation.

J'aimerais mieux la comprendre pour voir quelle solution trouver avec APRIL Mon Assurance.

Vous est-il possible de me recontacter à l'adresse ecoute.client@april.com ?

Sincèrement,
Rodolphe
Ecoute Client APRIL